

Dans toutes les strates dirigeantes de notre pays, il est de bon ton de se gargariser de la qualité du «dialogue social» avec les organisations syndicales (O.S.). En premier lieu, le gouvernement actuel se félicite notamment de la mise en œuvre de conférences sociales et de la richesse des échanges tenus à ces occasions.

Mais voilà, ça c'est la théorie, car dans la pratique, il en est tout autre ! A titre d'exemple et pour évoquer un sujet qui concerne l'ensemble des agents de la fonction publique : le PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) supposé encadrer la rémunération et les carrières des fonctionnaires.

L'adoption de ce protocole était conditionnée par le gouvernement à une adhésion majoritaire des syndicats, prévue par les accords de Bercy de 2010. Solidaires, la CGT et FO représentant 51% des suffrages aux dernières élections professionnelles n'ont pas signé ce protocole et pourtant, il s'appliquera quand même. Ce passage en force est un déni de démocratie et une véritable provocation à l'encontre des partenaires sociaux.

M'ACCUSER DE NE PAS RESPECTER
LE DIALOGUE SOCIAL ALORS QUE J'AI
DIT BONJOUR!



DANS CE NUMÉRO :

- P1
Editorial
- P2
Lettre Ouverte Intersyndicale à M. le Président
- P3
Faits divers en été
Plan de déprécarisation
- P4
PPCR ou Lebranchu sur 220
- P5
CAP, Le Grand Cirque
Devoir d'obéissance des fonctionnaires...oui mais jusqu'où ?
- P6
Les Fables de l'Éducation
- P7
"On peut croire que les choses sont sans espoir et quand même décider de les changer"
Test de recrutement Managerial
- P8
La Dette
Vos Représentants Sud CT
Droit de grève

On peut constater la même qualité de dialogue à l'ancienne Compagnie Nationale des Transports Aériens, plus connue aujourd'hui sous le nom d'Air France. Si l'on peut débattre de la légitimité des moyens de contestation mis en œuvre par les représentants syndicaux, on ne peut débattre de la légitime colère face aux 3000 suppressions de postes prévues prenant encore plus de sens lorsque, deux semaines plus tard, **le groupe annonce un bénéfice record de 481 M€ sur le dernier trimestre!**

Et qu'en est-il à la Ville de Toulouse et à la Métropole ? A défaut d'arracher des chemises, les délégués syndicaux s'arrachent les cheveux !

Pourtant, notre Maire/Président s'est félicité lui aussi de la qualité du dialogue social par courrier joint à nos fiches de paye du mois d'octobre, pointant en guise de bonne foi la signature de 3 protocoles avec les OS : 2 issus de

mouvements de grève ! (déprécarisation et harmonisation des modalités de rémunération du travail de nuit des agents de la collecte des ordures ménagères), 1 relevant d'une obligation légale ! (protocole d'accord sur les droits syndicaux). Super, non ?

Dans un élan de générosité et toujours dans ce même courrier, nous est annoncée la titularisation de 147 agents techniques des écoles.

Et non Monsieur le Maire, ils ne sont que 37 mais pour les 110 de plus, nous sommes preneurs et les écoles aussi ! Sûrement une faute de frappe...

A part ça, tout va bien au pays «des bisounours», 3 comités techniques sur 7 annulés suite au boycott des OS, des CHSCT galvaudés ou non saisis et en dessert, des CAP où les voix des représentants du personnel ont eu autant d'écho que celles du mime Marceau !!

LETTRE OUVERTE À M. LE PRÉSIDENT - TOULOUSE, LE 19 NOVEMBRE 2015, REORGANISATIONS EN COURS A TOULOUSE METROPOLE : BILAN DE L'INTERSYNDICALE DYNAMISER OU DYNAMITER LE SERVICE PUBLIC ?



Monsieur le Président,

Dès le début de votre mandat, vous avez demandé à votre administration d'analyser, d'auditer puis de transformer significativement l'organisation des services, et principalement celle des Pôles territoriaux, avec l'objectif annoncé d'un "service aux usagers plus qualitatif, plus efficient, moins coûteux".

En cette fin d'année 2015, l'Intersyndicale CFTD, CGT, FAFPT, FO, SUD, UNSA tient à vous faire connaître son propre bilan, largement discuté entre nous et avec les agents concernés.

UNE HAUTE ADMINISTRATION QUI CULTIVE L'OPACITE COMME METHODE DE MANAGEMENT

Au terme de plus d'un an et demi de réunions stériles, durant lesquelles la haute administration a délivré au compte goutte ses projets, dans la plus grande opacité, nous nous interrogeons sur la capacité de ceux qui conduisent ce changement ou de ceux qui les conseillent, à prendre en compte le facteur humain et à dynamiser les directions, services et agents territoriaux autrement que de manière dirigiste. **En résumé, la confiance n'y est plus.**

Jusqu'à présent, les rapports qui nous ont été communiqués ne nous ont pas convaincus sur l'appréciation de l'état initial de ces services, l'adéquation mission/moyens et sur la pertinence des choix de réorganisation : **la justification des changements en cours ne paraît pas relever d'une réelle analyse objective et partagée des améliorations à apporter au service public pour le rendre toujours plus efficace.** Les représentants du personnel au Comité technique n'ont cessé de demander – en vain - d'être associés à cette analyse pour partir sur de bonnes bases, et pour que les solutions à mettre en oeuvre répondent aux vrais problèmes que connaissent les services.

Malgré quelques informations demandées de longue date et distillées juste avant le Comité technique du 19 novembre, **les agents et leurs représentants n'ont toujours pas une vision claire des projets de réorganisations et de leurs conséquences pour eux.** Ainsi, **les informations transmises restent non seulement largement insuffisantes** (voire, pour certaines, erronées), **mais aussi très inquiétantes.**

UNE REORGANISATION QUI PRODUIT DE LA SOUFFRANCE POUR LES AGENTS

Face à une administration dans le déni, nous vous alertons une nouvelle fois, Monsieur le Président, sur **les conséquences de réorganisations que nous estimons particulièrement mal conduites, et qui touchent près de 1 500 agents de Toulouse Métropole.** En effet, face à un enjeu d'une telle ampleur, nous ne pouvons pas faire comme si nous ne savions pas, comme si nous n'avions rien retenu de l'expérience des changements de 2009 qui ont été mal-vécus par de nombreux d'agents.



Aujourd'hui, nous retrouvons les mêmes symptômes : suppressions de postes, non remplacements des départs à la retraite, déménagements, mise en concurrence des agents sur leur propre poste, mobilités "forcées" d'agents pourtant reconnus compétents sur leur poste, etc. **Autant de facteurs qui induisent une souffrance des agents** et qui touchent particulièrement ceux qui étaient jusqu'alors très investis dans leur travail et qui se font une haute idée du service public.

Au-delà des Pôles et de l'Aménagement, ce sont l'ensemble des services qui sont impactés, notamment par le non remplacement des départs. **Aujourd'hui le mal-être est généralisé.**

Nous nous inquiétons sérieusement des conséquences pour les agents des réorganisations et bouleversements actuels, avec la méthode et dans les conditions que l'on connaît : **Quelles dispositions ont été prises pour prévenir la dégradation des conditions de travail et les dégâts humains** déjà réels et qui ne manqueront pas de s'accroître du fait des pratiques actuelles, quand votre administration se refuse à fournir les documents demandés par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, entravant ainsi son action ?

Nous sommes tout aussi affligés de **l'état actuel des services en charge de l'appui psychologique, de la médecine préventive** qui apparaissent non consultés - voire non entendus par l'administration dans leur missions d'alerte et leurs préconisations, et qui ne disposent pas de moyens suffisants pour jouer leur rôle d'accompagnement des agents et de préservation de la santé au travail.

Non, les agents de Toulouse Métropole ne sont pas des pions ! Ce sont des professionnels du service public et des individus qui méritent une réelle considération.



UN SERVICE PUBLIC ALTÉRÉ...

L'organisation des services de la collectivité constitue un investissement précieux, capitalisé progressivement au cours des années, mais qui peut aussi se défaire très vite. Quelle était l'urgence de restructurer ces services qui remplissaient globalement bien leurs missions et qui sont aujourd'hui fortement désorganisés ?



Les réorganisations actuelles apparaissent clairement comme un prétexte pour réduire de manière aveugle la variable "masse salariale" de votre équation budgétaire.

Et nous avons de vives inquiétudes que la qualité du service public aux usagers ne s'en retrouve fortement détériorée parce que les services n'auront plus les moyens d'exercer leurs missions et qu'ils seront mêmes obligés d'en abandonner certaines, ce que certains de vos directeurs ont été obligés de commencer à reconnaître.

Au final, en abordant l'évolution des services de Toulouse Métropole sous le seul angle financier avec, pour conséquence inéluctable, la détérioration du service public, nous pouvons légitimement nous poser la question de savoir si vous ne préparez pas le transfert de pans entiers de l'activité de la collectivité vers le secteur privé.

Pour conclure, Monsieur le Président, en dépit de votre discours rassurant en début de mandat et de vos différents engagements depuis, les actes de votre haute administration ont généré un fort mécontentement des agents et ont réussi à faire l'unanimité des organisations syndicales représentatives contre ces projets de réorganisations.

Après que vous ayez repoussé au dernier moment le vote du Comité technique au 8 décembre, nous ne souhaitons pas continuer à perdre notre temps dans des réunions inutiles. L'administration connaît déjà parfaitement nos questionnements et attentes.

Ce que nous ferons ce jour là, l'Intersyndicale a choisi d'en laisser la décision aux agents en organisant notre propre réflexion, ce dont nous vous rendrons compte le moment venu.



Solidaires
FONCTION PUBLIQUE

FAITS DIVERS EN ÉTÉ : DES ASVP AGRESSÉS PAR LA BAC,



MAIS QUE FAIT LA POLICE ?!

Juillet 2015. Scène ubuesque sur les allées de Brienne.

Un véhicule arrive à vive allure, freine bruyamment et s'arrête brusquement sur la piste cyclable. Deux hommes descendent de la voiture et soulagent une envie pressante sur le bord du canal. Deux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) en patrouille et en uniforme (une femme et un homme d'origine maghrébine) font le job et interpellent les contrevenants. Ils leur signifient qu'ils n'ont ni le droit d'utiliser le canal comme urinoir ni le droit de rester stationnés de la sorte.

Les deux énergumènes se retournent sans avoir préalablement remis l'objet du premier délit qu'ils agitent ostentatoirement tout en invectivant de propos sexistes pour l'une et racistes pour l'autre, nos deux collègues sidérés.

Aux paroles s'ajoutent les gestes. Tel un délinquant, l'ASVP en uniforme est plaqué sur le capot de la voiture et subit un contrôle d'identité. Les deux cow-boys sont en fait des policiers de la BAC (Brigade Anti-Criminalité) !

Des policiers municipaux appelés en renfort par un troisième ASVP qui assiste un peu plus loin à la scène, arrivent sur les lieux ...fraternisent cordialement avec les deux ripoux de service ...et banalisent les événements.

Les ASVP totalement ébranlés par la situation, refusent d'être accompagnés par leur collègue de la police municipale et s'en retournent, choqués, vers leur dépôt. Sous l'impulsion des syndicats, les procédures relatives aux agressions et la saisie du CHSCT sont mises en œuvre par l'administration.

Ironie du sort, la police nationale et la police municipale ont signé en décembre 2014 une convention de coordination. En complément de cette convention, nous proposons d'y intégrer un pacte de non-agression.

PLAN DE DÉPRÉCARISATION : ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

 **BON À SAVOIR**

Si vous avez une ancienneté supérieure à 1 an (continue ou discontinuée) au 31 décembre 2014 vous êtes éligible au protocole de déprécarisation.

Sont également concernés les contractuels en remplacement d'agents absents et/ou en renfort (accroissement temporaire d'activité).

Si vous êtes dans ce cas :

 **Allo SUD**
05 67 73 87 00



PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES ET RÉMUNÉRATIONS (PPCR)

Statut des Fonctionnaires : la petite fessée avant la grande raclée ?

La réduction des dépenses publiques imposée par les directives européennes et largement partagée par nos dirigeants politiques nationaux et locaux conduit à des attaques sans précédent du statut des fonctionnaires. A n'en pas douter, le protocole PPCR va en ce sens.

Ce protocole, passé en force par le premier ministre malgré un vote majoritairement contre des organisations syndicales (OS) représentatives, dont Solidaires, va connaître ses premières mises en œuvre.

Le 5 novembre, les députés ont adopté un long amendement gouvernemental au projet de loi de finances 2016 qui met en œuvre plusieurs dispositions prévues dans le texte «PPCR» et qui touchent notamment à la rémunération des fonctionnaires, à l'avancement dans la Fonction Publique Territoriale...

TRANSFORMATION DE PRIMES (RÉGIME INDEMNITAIRE) EN POINT D'INDICE.

«Les catégories C gagneront quatre points d'indice, soit 222 euros par an. Les catégories B six points d'indice, soit 333 euros par an, tandis qu'on supprime 278 euros de primes. Et les catégories A, neuf points d'indice, soit 500 euros par an, tandis que l'on supprime 389 euros de primes», a détaillé, en séance publique Marylise Lebranchu.

Jusque là, tout le monde va y gagner un peu, sachant que seul le salaire indiciaire est retenu pour le calcul de la retraite. Merci pour l'aumône !

FIN DE L'AVANCEMENT AU MINIMUM DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Cette mesure phare touche les fonctionnaires des collectivités territoriales qui, comme à la Ville et à la Métropole, bénéficiaient de l'avancement au minimum.

Notre ministre de tutelle justifie la fin de l'avancement d'échelon au minimum par : « C'est aussi (...) un moyen de donner aux employeurs l'outil managérial dont ils ont besoin pour motiver nos fonctionnaires ». Après l'aumône consentie, Lebranchu "sur le 220" nous promet donc le trognon de la carotte et le piquant du bâton...

Le calendrier d'application prévu diffère selon les catégories :

- Dès le 1er janvier 2016 pour les fonctionnaires de catégorie B ainsi que les paramédicaux et sociaux de catégorie A,
- au 1er janvier 2017 pour les autres.

TEXTES « RÉTROACTIFS »

Le calendrier allant plus vite que le législateur, le Parlement a voté une habilitation à la rétroactivité permettant de publier des textes réglementaires applicables aux 1er janvier 2016 ou 2017 après ces dates. En clair et compte tenu du nombre de textes nécessaires (450) à la mise en œuvre du protocole PPCR, on commence à jouer tout de suite, mais ils écriront les règles après !! On n'est pas sûr de gagner...

L'EXPÉRIMENTATION DU CONTRÔLE DES ARRÊTS MALADIE PROLONGÉE

L'expérimentation du contrôle par la CPAM des arrêts maladie des fonctionnaires prévue jusqu'au 31/12/2015 sera prolongée jusqu'au 31/12/2018. Pourtant et contrairement aux idées reçues, les taux d'arrêts injustifiés seraient de 6,2 % dans le public contre 7,9 % dans le privé. Madame le Ministre admet : « les chiffres sont bons, mais nous préférons les confirmer ». Finalement, les fonctionnaires auraient-ils le sens du service public ? Mieux vaut vérifier à 2 fois !



ET LA SUITE, ÇA DIT QUOI ?

La suite prévoit notamment une harmonisation des grilles indiciaires, la suppression de l'échelle 3 de la catégorie C plus quelques amendements dont on retiendra surtout l'allongement de la carrière et l'alignement de la fonction publique territoriale sur celle de l'Etat et de l'Hospitalière.

Les réformes territoriales en cours dont la loi MAPTAM¹ et la loi NOTRe², qui sont aussi des outils de management, vont avoir des incidences sur la mobilité des agents. A ce titre, si la classe politique est à court d'arguments pour résoudre le problème du chômage, elle n'en manque pas pour broyer du fonctionnaire.

Sur la question Marylise Lebranchu, précisant que le statut ne garantit pas l'emploi mais la carrière, assume froidement : « Si l'on supprime des emplois, ce qui sera le cas dans telle région, dans tel département ou au sein de l'Etat – et l'on sait que certaines directions connaîtront des suppressions massives –, il faudra que le fonctionnaire dont l'emploi est supprimé accepte d'aller ailleurs ».

Face au statut, un temps sacralisé, les politiques de tout bord se sont décomplexés. Florilège de déclarations : Sarko « On devrait pouvoir proposer aux fonctionnaires des engagements de 5 ans comme dans l'armée », Juppé « Il faudrait faire comme à France Télécom, réserver le statut de la fonction publique territoriale aux seuls agents qui en bénéficient déjà. Les nouveaux entrants seraient soumis au droit privé », Macron jugeant le statut inadéquat « Il faudrait réformer le statut de la fonction publique pour un certain nombre de missions qui ne le justifient pas ».

Bien plus que le statut, c'est bien le service public qui est en danger. Pourtant, les statistiques démontrent que le vote front national se développe principalement sur les territoires où les services publics de proximité ont disparus, que les zones de non-droit se développent dans nos cités où les services publics de proximité ont disparus...

Les voix des urnes ne sont pas impénétrables...à méditer



1. Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
2. Loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République



C.A.P, LE GRAND CIRQUE (COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE)

Clientélisme A la Promotion

Dans le rôle des jongleurs, les élus, dans le rôle du dompteur dépassé par ses fauves, le président, dans le rôle des funambules, les syndicats et dans le public l'administration

Dans sa dernière lettre au personnel, le Maire nous informe que 61 agents ont bénéficié lors de la CAP de septembre d'une promotion interne.

Mais qu'en est-il exactement ?

Et qui sont ces heureux élus ?

Si vous travaillez au Cabinet du Maire ou êtes en relation avec un élu, vous avez de bonnes chances d'obtenir une promotion.

Sachez que vous pouvez consulter la liste d'aptitude sur Sésame et vous découvrirez alors qu'ont été nommés par exemple :

CAT.A: attachée 1 secrétaire d'élu, proche du Président du COSAT (une autre secrétaire d'élu avait été nommée mais Monsieur le Maire a décidé de ne pas suivre l'avis de la CAP : Une première !! deux promos au cabinet du Maire ça faisait peut-être un peu trop!!)

CAT B: rédacteurs 2 agents du Cabinet du Maire dont un de ses chauffeurs.

CAT C : agents de maîtrise 4 agents du Cabinet du Maire dont un autre de ses chauffeurs et le Président du COSAT.

Donc pour les agents qui se plaignent du gel de leur carrière, faites un effort, ciblez des postes proches du pouvoir et votre manière de servir n'en sera que plus appréciée!!!

CATÉGORIE C

Les malades exclus de tout avancement.

Les principes réglementaires de l'avancement de grade ont été mis à mal par le refus de l'administration de valider l'avancement d'agents en longue maladie et en repositionnement professionnel pour raisons médicales.

Pourtant le tableau annuel d'avancement doit tenir compte de la valeur professionnelle de l'agent tout au long de sa carrière et interdit donc à l'employeur de faire état de l'absence pour maladie d'un agent afin de lui refuser un avancement.



Code de déontologie au conseil municipal et clientélisme à la CAP avec :

- des élus qui interviennent en faveur de personnes n'ayant pas été proposées par l'administration sans autres justifications que des critères subjectifs : proximité dans le travail, sympathie
- le mutisme et l'opacité de l'administration vis à vis des critères de selection
- l'attitude ambiguë du Président ayant des difficultés à maîtriser ses troupes

Afin de remettre de l'ordre dans toute cette pagaille, Monsieur Loyal propose la refonte du protocole Déroulement de Carrières signé en 2009. Les funambules (OS) toujours sur le fil risquent de se faire dévorer par les fauves : les 1ères propositions de l'administration ne sont pas toutes en faveur des agents, les discussions sont toujours en cours. Monsieur Loyal aura encore du travail pour mettre de l'ordre dans sa ménagerie afin que le protocole soit respecté.

DEVOIR D'OBÉISSANCE DES FONCTIONNAIRES...OUI MAIS JUSQU'OU ?

Loi n°83.634 du 13 juillet 1983, article 28 Le fonctionnaire «doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public». Le refus d'obéissance équivaut à une faute professionnelle. Le devoir d'obéissance impose au fonctionnaire de respecter les lois et règlements de toute nature.

Dans un état de droit ce devoir d'obéissance est une obligation des fonctionnaires, vis à vis de la hiérarchie.

Toutefois

La France se serait adressée au Conseil de l'Europe pour le prévenir qu'elle pourrait être amenée à ne pas respecter la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Que nous prépare-t-on au nom de la lutte anti-terroriste ?

Cela ne relève pas d'un cauchemar complotiste mais de scénarios politiques caressés par certains pour se refaire une santé électorale, perpétuer «l'union sacrée», dépolitiser les enjeux, reléguer les questions sociales, évacuer les antagonismes de classe, museler le mouvement social...

L'interdiction des grandes manifestations citoyennes pour la conférence COP21 sur la justice climatique, l'assignation à résidence de militants écologistes ; les «bavures» qui se multiplient, augurent fort mal de l'avenir.

Si l'état d'urgence devait être gravé dans le marbre de la constitution.... le devoir d'obéissance risquerait de se confronter aux limites d'un ordre dans une société du tout sécuritaire.



ÉDUCATION

LES FABLES DE L'ÉDUCATION.

La municipalité a depuis quelques temps réinventé à sa sauce les fables de notre enfance.

LE LIÈVRE ET LA LIMACE

A voir notre employeur boucler le dossier police municipale en quelques semaines, on pourrait croire qu'avoir une arme à la ceinture permet une négociation plus rapide que lorsqu'on a un pinceau ou un ballon à la main.

*Lièvre quand il y a des fusils devant.
et
Limace quand on parle aux agents des écoles.*

Pour la petite histoire

Protocole pour la police municipale : un préavis de grève, trois réunions en trois semaines et hop un protocole signé !

Les temps partiels à l'Éducation (le service éducation a "inventé" le principe de mercredis fictifs pour les agents des écoles qui prennent leur temps partiel pendant les vacances scolaires et non chaque semaine. Pourtant, lorsque les agents sont en maladie, en garde d'enfant ou en congés exceptionnels un mercredi de période scolaire, les agents à temps partiel perdent un jour pour ceux ou celles qui sont à 80 % ou 1/2 jour pour les 90%)

Les agents des écoles ont fait une grève de plusieurs semaines, les organisations syndicales ont participé à un an de réunion pour finaliser un protocole et au final : **RIEN, aucun accord acceptable, la situation s'enlise avec l'administration.**

La limace bave mais n'avance pas : le protocole est aux oubliettes et les agents des écoles à temps partiel subissent toujours ce système injuste et perdent de l'argent.

POT DE FER ET POT DE TERRE

*Dans le rôle du pot de fer, la municipalité
Dans le rôle du pot de terre, les agents de l'Éducation.*

Le pot de fer fort de sa toute puissance propose au pot de terre, une ballade pour arriver au pays de la charte des métiers.

Le pot de terre prudent dit au pot de fer qu'en 2012, ils ont déjà fait la charte des CLAE qui n'a toujours pas été complètement aboutie.

Le pot de fer insiste et amène le pot de terre à participer à des promenades sur le chemin de la charte des métiers (repenser le métier des agents des écoles).

Le pot de terre se méfie et s'attend à ce que le pot de fer le fasse exploser en remaniant totalement les métiers.

Pourtant, les agents des écoles n'avaient pas besoin de ça :

Mal être à l'éducation récurrent qui va du stress lié à la surcharge de travail, au non remplacement des absences, à la maltraitance managériale.

Les alertes CHSCT se succèdent en continu à la direction de l'éducation

Le pot de terre se fissure et menace d'éclater par les coups portés par le pot de fer.

LA CIGALE ET LA FOURMI

Dans cette fable, la municipalité a les deux rôles selon sa politique :

Cigale pour la police municipale : on ne compte pas quand on aime ! De nouveaux policiers, de nouvelles armes, de nouvelles motos et des nouvelles caméras de surveillance

Attention Cigale, toute cette sécurité risque de t'exploser à la figure !

Fourmi pour l'Éducation : baisse des budgets des écoles, des CLAE, baisse des moyens humains, fermeture des petites écoles et augmentation des entrées (augmentation de la cantine et du périscolaire, augmentation des impôts)

Dans cette histoire la fourmi n'économise non pas pour tenir l'hiver mais pour aider la cigale à battre tous les records de sécurité publique (bientôt la cigale va pouvoir se financer des chars de combat...)

Et bien non....de la Fontaine, Sud ne boira pas de ton eau



"ON PEUT CROIRE QUE LES CHOSSES SONT SANS ESPOIR ET QUAND MÊME DÉCIDER DE LES CHANGER"

Le vendredi 13 novembre, une nouvelle attaque a tenté d'annihiler la convivialité, la joie simple et la douceur de vivre.

Cet acte atroce, perpétré par des criminels porteurs d'une idéologie totalitaire vise à nous terroriser, paralyser notre libre arbitre, notre raisonnement.

Notre organisation syndicale a tenu à ne pas communiquer immédiatement après le massacre. Il nous semble important dans un contexte où l'émotion légitime a guidé la plupart des paroles prononcées le week-end qui a suivi, de se poser, de réfléchir et peser ses mots. Car au-delà de la stupeur qu'ont suscité ces crimes horribles, notre plus grande peur c'est l'utilisation qui en sera faite.

Au-delà de la sidération, de la colère et de la terreur, cette situation inédite appelle chacun-e-s d'entre nous à avoir le courage :

- d'affronter cette peur, de la contenir et de la raisonner. Face à l'effroi, le sang-froid est notre seule issue.
- de regarder en face les causes. Les assassinats du 7 janvier dernier nous avaient déjà amenés à nous poser un certain nombre de questions.
- de réaffirmer la nécessaire construction et consolidation des liens sociaux. Nous sommes dans un monde où il n'y a pas de place pour l'autre, le différent. Pour s'en convaincre, il n'est qu'à regarder comment sont traités les migrants.
- de dire que nous subissons les conséquences de politiques sociales et économiques toujours plus désespérantes. Ce système ravale l'individu à sa valeur marchande, disqualifiant tous les idéaux nécessaires à donner un sens à leur existence, que le calcul économique ne saurait fournir. Nos politiques ne ressortent les idéaux que pour tenter de maintenir la cohésion des peuples qu'ils régissent autour de ceux qui en profitent.
- de dire que tous ceux qui organisent la faillite de la solidarité portent une responsabilité face à tous ces individus rendus extrêmement dangereux pour lesquels la vie humaine n'a plus aucune valeur ... même pas la leur. L'acte de ces fanatisés n'est-il pas l'expression "jusqu'aboutiste", nihiliste d'une violence par ailleurs portée par notre société dans laquelle la vie humaine à moins de valeur que le profit, la compétition, la finance...? Ces êtres ne sont finalement que les produits de cette société !

Pour SUD, il est évident que si rien ne change fondamentalement, si nous nous crispons sur les conséquences et non les causes, sur ce que ces criminels cherchent à générer chez nous, alors cela se reproduira ... même si des lois sécuritaires supplémentaires sont votées si des frappes de représailles sont menées et si les frontières sont cadenacées.

Les actes commis ont pour objectif de provoquer désespérance et repli sur soi. Mais, depuis ce jour, la solidarité s'est exprimée et l'engagement des agents du service public a été, une fois encore, exemplaire. Service public qui a démontré son incontournableité. Service public qui est pourtant dépecé et contesté, fonctionnaires et agents raillés et déconsidérés.

Que ce serait-il passé sans la présence en première ligne de ces agents du Samu, de la sûreté publique, des pompiers, de tous ces soignants au sens large qui sont là pour en prendre soin ?

Il est regrettable que ce ne soit que dans ces moments-là que le service public s'affirme comme une évidence, comme un bien commun à préserver et développer.



TEST DE RECRUTEMENT MANAGERIAL :

Nous nous sommes procurés en avant première et en exclusivité les prochains tests psychologiques qui seront utilisés pour le recrutement de nos futurs managers.

Un bon manager doit rapidement évaluer les concepts utiles à un bon management. Le tableau ci-dessous comporte plusieurs termes dont certains sont issus de la sémantique managériale.

Vous avez 10 secondes pour établir la liste des mots positifs et repérer les intrus : attention, il y a des pièges. Votre performance donnera votre note sur 20. Le meilleur pourra postuler à la bourse aux postes des hauts cadres de la ville et de la métropole. Pour chaque candidat, la NBI sera diminuée en fonction des résultats obtenus.

Nota : Les sigles ne sont pas acceptés.

C	E	M	P	O	C	H	E	R	D	H
H	M	G	I	C	H	E	R	I	E	C
O	B	A	C	H	A	T	S	C	R	
F	A	U	C	H	E	R	T	O	R	E
O	U	H	O	C	H	E	T	C	O	P
C	C	E	P	O	C	H	E	H	C	R
H	H	R	P	I	O	C	H	E	H	O
D	E	B	A	U	C	H	E	R	E	C
C	R	O	C	H	E	T	H	O	R	H
H	T	A	L	O	C	H	E	R	O	E
O	H	A	C	C	R	O	C	H	E	R

CORRECTION: en rouge les mots positifs, en vert les mots négatifs. Attention, ne pas trouver le mot ultra-positif en jaune sur fond rouge est ÉLIMINATOIRE. De même, pour le mot ultra négatif en jaune sur fond bleu. Les autres mots sont neutres (pas de points)

C	E	M	P	O	C	H	E	R	D	H
H	M	G	I	C	H	E	R	I	E	C
O	B	A	C	H	A	T	S	C	R	
F	A	U	C	H	E	R	T	O	R	E
O	U	H	O	C	H	E	T	C	O	P
C	C	E	P	O	C	H	E	H	C	R
H	H	R	P	I	O	C	H	E	H	O
D	E	B	A	U	C	H	E	R	E	C
C	R	O	C	H	E	T	H	O	R	H
H	T	A	L	O	C	H	E	R	O	E
O	H	A	C	C	R	O	C	H	E	R

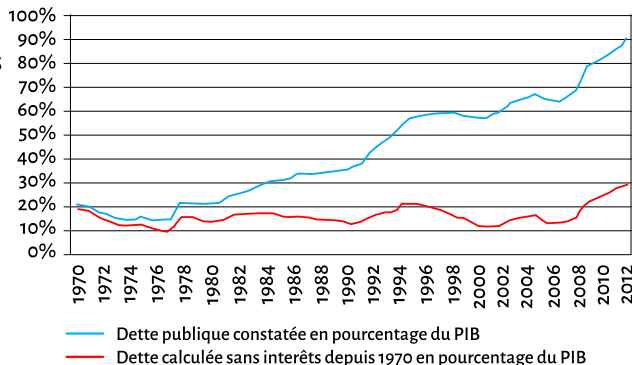
EMBAUCHER-DEBAUCHER-REPROCHER-FAUCHER-HOCHET-POCHÉ-CROCHET-ACCROCHER-TALOCHER-GAUCHER-COCHER-RICOCHER-DECROCHER-HETRE-CHERIE-ACHATS-PIOCHE- HO-FOCH-THOR



LA DETTE

Qui n'a pas vu, entendu des discours, lu des articles sur l'austérité que l'on nous ressasse à longueur de journée pour nous faire culpabiliser sur la seule responsable de nos maux : LA DETTE ?

Mais savez-vous d'où vient cette dette abyssale qui plombe notre avenir, qui génère des inégalités et nous asservit aux dictats de la finance et de ses oligarques ?



Depuis les années 80, les diverses lois de finances, le traité de Maastricht et la loi de 1992 sur la banque de France ont interdit à celle-ci de prêter de l'argent sans intérêt à l'état.

Ce dernier est maintenant obligé de se financer sur le marché privé à des taux d'intérêts fluctuants qui ont de fait plombé notre endettement. Pour preuve : dans les années 70, quand la banque de France pouvait encore financer l'état sans intérêt, notre dette était de l'ordre de 20 % de notre PIB. Elle en est maintenant à 100 % soit environ 2000 milliards d'euros. Il faut savoir que depuis tout ce temps, il y a collusion entre les politiques et la finance afin d'éviter une inflation trop importante et maintenir une monnaie forte, **favoriser les plus riches par la spéculation sur les charges d'intérêts des emprunts de la dette**. Nous ne pouvons depuis que constater les effets dévastateurs de ce type de financement puisque c'est nous le peuple qui trinquons.

Et que dire de cette immense arnaque, quand en 2008 les États européens ont décidé de renflouer les banques en contractant des emprunts auprès de ces mêmes banques...avec intérêts, bien évidemment...

Des états complices, des banquiers «banksters» c'est de l'escroquerie de haut niveau. Le pouvoir est désormais aux mains des créanciers privés. Notre démocratie est morte en laissant la gouvernance à la «troïka» (F.M.I, B.C.E, U.E).

Pendant qu'on nous somme de faire des efforts afin de rembourser cette dette fallacieuse, les mêmes continuent en toute impunité à nous embarquer dans cette spirale infernale.

En attendant la justice est aveugle, les politiques sont sourds et la presse muette.

A qui profitent nos silences ???



VOS REPRÉSENTANTS SUD COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

CAP MÉTROPOLE

CAP C - Yann MARCOS
CAP C - Nadia DEBAB
CAP B - Roxane LECLERC
CAP B - Bruno ROBIN
CAP A - Marielle CAHUC
CAP A - Sandrine TAISANT

CAP VILLE

CAP C - Sandrine ORRÛ
CAP C - Sandie VIVOS
CAP B - Cathy RIOU-PIQUET
CAP B - Élisabeth RIVES
CAP B - Philippe GIRARD
CAP B - Cathy HARO
CAP B - Sylviane MANGIN
CAP B - Nadine BILBE
CAP A - Christophe VAUBOUIN
CAP A - Pierre-Jean PUJOL

CHSCT MÉTROPOLE

Yann MARCOS
Thierry VARRONI

CHSCT VILLE

Sandrine ORRÛ
Sylviane MANGIN
Claude MAYA
Hélène BORLOZ

COMITÉ TECHNIQUE MÉTROPOLE

Nathalie HARISTOY
Roxane LECLERC

COMITÉ TECHNIQUE VILLE

Geneviève VAL
Philippe GIRARD
Jean Luc MAILLARD
Jean-Pierre GUERREIRO
Karine PERES
Sandie VIVOS

DROIT DE GREVE



Le droit de grève est une liberté fondamentale reconnue par la constitution.

Dans la fonction publique territoriale, la grève se définit comme une cessation collective et concertée du travail dans le but d'appuyer des revendications professionnelles.

Lorsque un agent fait grève, la retenue sur salaire est strictement proportionnelle à la durée effective de son temps de grève.

Exemple :

pour 1 heure de grève : 1 heure de retenue
pour 1/2 journée de grève : 1/60 ème du salaire mensuel est retenu (soit =1/2 journée)
pour 1 jour de grève : 1/30 ème du salaire mensuel est retenu (soit=1 journée)

Alors pour participer aux actions, rassemblements, manifestations n'hésitez à bénéficier de votre droit.

